



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

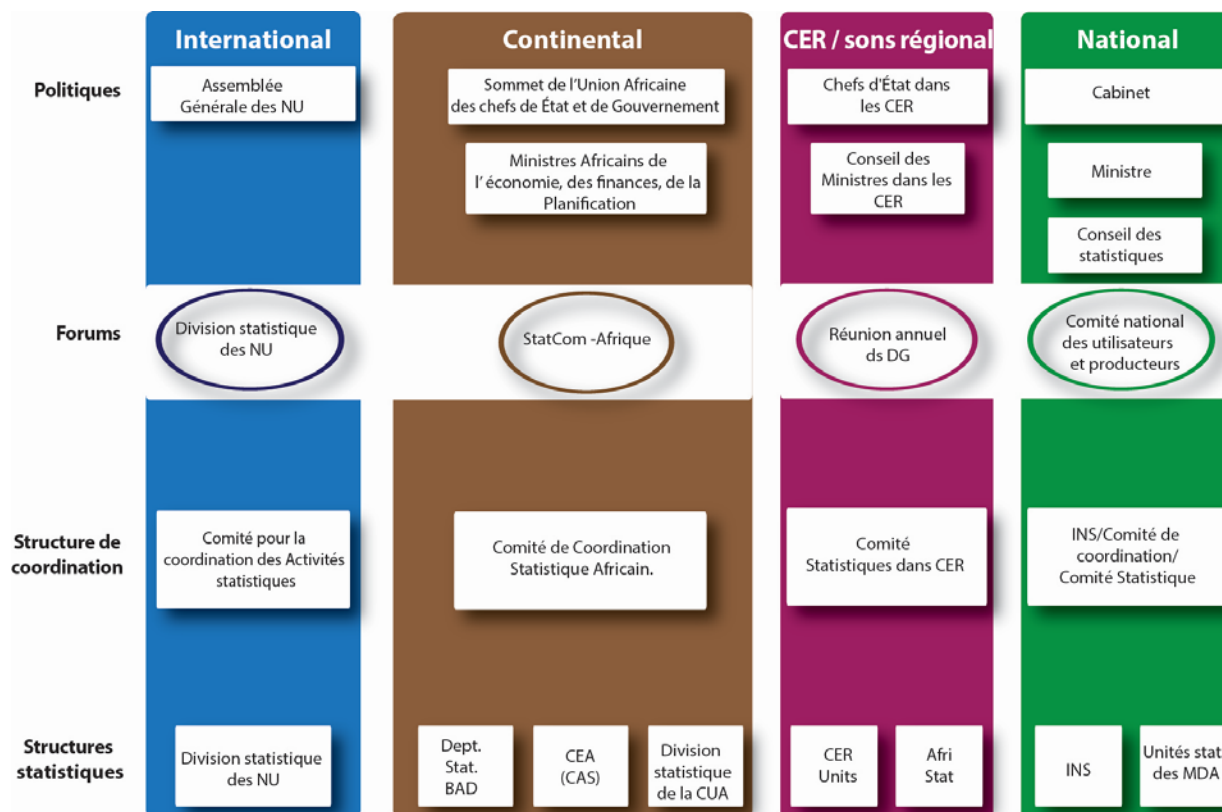
RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT STATISTIQUE EN AFRIQUE

*ANNEXE: CADRE INSTITUTIONNEL POUR LE
DÉVELOPPEMENT STATISTIQUE EN AFRIQUE*

I. GOUVERNANCE STATISTIQUE EN AFRIQUE

Il est utile de rappeler la gouvernance statistique en Afrique (politiques, forums, structures de coordination et statistiques) à différents niveaux - international, continental, régional et national. La carte de la gouvernance statistique en Afrique est donnée dans le graphique ci-dessous:

GRAPHIQUE I: GOUVERNANCE STATISTIQUE EN AFRIQUE



1.1. Politiques

Au niveau international, l'Assemblée générale des Nations Unies est le principal organe délibératif, politique et représentatif des Nations Unies. Composé de 192 membres de l'Organisation Nations Unies, il constitue un forum unique pour la discussion multilatérale de tous les aspects internationaux couverts par la Charte. Les statistiques, en tant qu'élément nécessaire du processus de développement sont également discutées à ce niveau. Par exemple, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 64/267 déclarant le 20 octobre 2010 la Journée mondiale de la statistique qui sera célébrée par tous les États membres de l'ONU sous le thème général «Célébrons les nombreux succès de la statistique officielle».

Au niveau continental, le Sommet des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, ainsi que la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, prennent des décisions politiques sur les statistiques et les questions connexes. Récemment, les deux organes ont approuvé un certain nombre d'initiatives, y compris la Charte africaine de statistique, pour servir d'instrument juridique qui régleme les activités statistiques et qui sert d'outil de plaidoyer et de développement des statistiques en Afrique.

Au niveau régional, les réunions des chefs des États membres et les réunions des conseils des ministres des différentes communautés économiques régionales prennent des décisions politiques sur les statistiques et les questions connexes.

Au niveau national, les modalités d'élaboration des politiques en matière de statistique varient énormément. Cependant, dans de nombreux pays, le ministère en charge de la statistique établit des politiques qui réglementent les activités statistiques dans le cadre des dispositions de la législation statistique nationale. Certains pays ont des conseils de la statistique qui élaborent également des politiques en matière statistique.

1.2. Forums

Au niveau international, la Commission de statistique des Nations Unies est l'entité centrale du système statistique. La Commission a été créée en 1947 comme l'une des dix commissions techniques du Conseil économique et social des Nations Unies. Il réunit les statisticiens en chef des États membres du monde entier. Il est le plus haut organe décisionnel pour les activités statistiques internationales, en particulier l'établissement de normes statistiques et la nomenclature, l'élaboration de concepts et de meilleures pratiques méthodologiques et leur mise en œuvre aux niveaux national et international. En plus de sa fonction normative, il est chargé de promouvoir les statistiques dans le système des Nations Unies, de coordonner le système statistique international pour permettre la comparaison entre pays et de promouvoir le développement des systèmes statistiques nationaux dans le monde. Il relève de l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'ONU.

Les différentes régions du monde, telles que définies par les Nations Unies ont des commissions statistiques. La Commission statistique pour l'Afrique (StatCom-Afrique) a été créée par la Conférence des ministres africains des Finances et de l'Économie en avril 2007 en tant qu'organe intergouvernemental spécial chargé de la statistique et du développement statistique sur le continent. Les membres de StatCom-Afrique comprennent des pays africains représentés par les directeurs généraux des offices de statistique. StatCom-Afrique est en train de promouvoir une renaissance statistique en Afrique. Il relève de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et, comme d'autres commissions statistiques régionales, il rend également compte à la Commission de statistique de l'ONU. StatCom-Afrique se réunit tous les deux ans.

Actuellement, un Comité des Directeurs Généraux des Offices Nationaux de Statistique (CoDG) se réunit chaque année sous l'égide de la Commission de l'Union Africaine depuis 2006 pour discuter de certaines questions relatives au développement statistique en Afrique, y compris la mise en œuvre de la Charte africaine des statistiques et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique. Depuis sa création, elle fait rapport à la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances et ensuite à la Conférence conjointe UA-CEA des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, de la planification et du développement économique depuis 2008. Les membres du CoDG de StatCom-Afrique sont les mêmes, les directeurs généraux des offices nationaux de statistique. StatCom et CoDG sont organisés conjointement tous les deux ans.

Au niveau des CER, il y'a des réunions des directeurs généraux des offices nationaux de statistique qui sont convoqués pour délibérer sur les questions de statistiques et de développement statistique au sein du CER. Enfin, au niveau national, il existe différents comités nationaux qui réunissent les utilisateurs et les producteurs de données clés pour délibérer sur le développement statistique dans un pays.

1.3. Coordination

Au niveau international, un comité inter-institutions, le Comité de coordination des activités statistiques (CCLAT), a été créé en septembre 2002 afin de promouvoir la coordination, l'intégration et la complémentarité des programmes statistiques des organisations internationales, y compris éviter les doubles emplois et réduire la charge de réponse sur les États membres et de promouvoir la coordination et la cohérence des pratiques statistiques et du développement. Les membres du Comité sont les organisations des Nations Unies, certaines organisations intergouvernementales non

membres des Nations Unies, les banques régionales de développement et l'Institut international de statistique. D'autres organisations peuvent participer sur invitation. La DSNU est le Secrétariat permanent. Le CCLAT a approuvé les Principes régissant les activités statistiques internationales le 14 septembre 2005 et ces principes ont été réaffirmés par le Comité avec un nouveau préambule en mars 2014.

Au niveau continental, un Comité africain de coordination statistique (CSSA) a été créé en 2007 pour, entre autres, promouvoir la coordination générale, l'intégration et la complémentarité des programmes statistiques des institutions panafricaines, des CER et des initiatives conjointes continentales en matière de statistiques. Il a été observé (EGM, octobre 2016) que le projet de TOR de la CSSA doit être autosuffisant. Pour la coordination entre les trois institutions panafricaines, un secrétariat conjoint devrait être créé pour assurer l'alignement des activités (pour éviter les doubles emplois); Les trois partenaires doivent s'asseoir ensemble et élaborer un plan clair et fonctionnel pour le continent; Et les intervenants critiques doivent être identifiés.

Dans les CER, il existe des Comités de Statistique qui ont été établis par les Conseils des Ministres respectifs avec pour mandat de fournir des orientations stratégiques et stratégiques pour la mise en œuvre du programme et des projets statistiques de la REC. Les membres du Comité sont les directeurs généraux ou les chefs des offices nationaux de statistique des États membres.

Au niveau national, différents arrangements sont faits en fonction de l'organisation administrative et politique de chaque pays. Cependant, on peut observer que dans la plupart des cas, l'office national de la statistique est mandaté par la législation statistique nationale pour coordonner les activités statistiques dans le pays. Pour certains pays, cette fonction est assurée par des conseils de coordination ou des conseils statistiques spécialement créés.

1.4. Structure statistiques

Au niveau international, la Division de statistique de l'ONU est le secrétariat permanent de la Commission des statistiques de l'ONU et du Comité de coordination des activités statistiques.

Au niveau continental, les trois principales institutions panafricaines ont leurs propres fonctions statistiques. À la BAD, la fonction est gérée par un Département de statistique; à la CUA, elle est gérée par une Division de statistique et à la CEA, elle est gérée par le Centre africain de statistique qui a un statut de division. L'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue en janvier 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie), a décidé de créer l'Institut de statistique de l'UA (STATAFRIC) basé à Tunis en Tunisie.

Au niveau des CERs, il existe une Unité de Statistique ou un Département responsable du programme statistique. Il y a aussi AFRISTAT au niveau sous régional qui opère dans 19 pays d'Afrique subsaharienne, principalement des pays francophones pour harmoniser les concepts, les normes et les méthodologies dans les domaines des comptes nationaux, des prix et des statistiques du secteur informel.

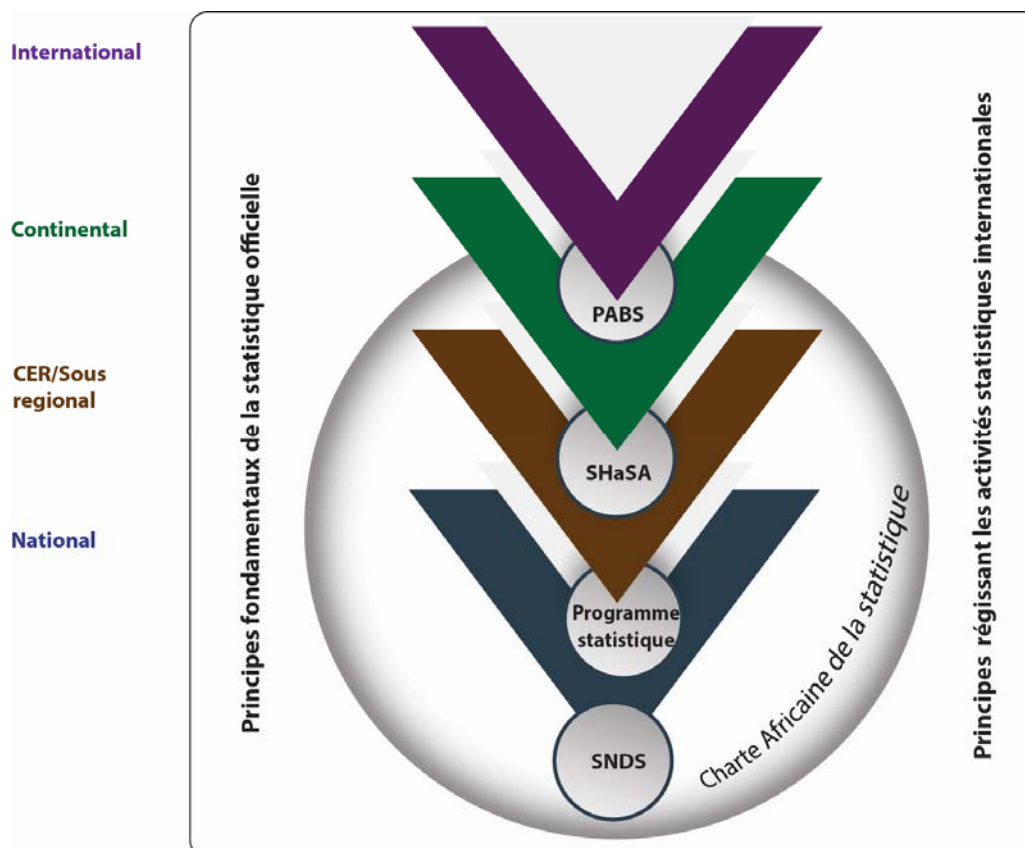
Au niveau national, le Bureau national des statistiques est le principal organisme gouvernemental responsable des statistiques officielles. Cependant, différents ministères et organismes gouvernementaux recueillent des données dans les domaines définis par leurs mandats respectifs. Les pays sont encouragés à veiller à ce que la production de données officielles soit effectuée de manière coordonnée afin, entre autres, d'améliorer l'évaluation et la hiérarchisation des besoins des utilisateurs de données, d'éviter la duplication des efforts et l'incohérence des données portant sur les mêmes sujets, de viser la synergie et la rentabilité, et d'améliorer la qualité des données produites.

II. PRINCIPES, CADRES ET STRATÉGIES

Il existe différents principes, cadres et stratégies qui ont été mis en place pour favoriser la coordination statistique et le développement. Elles vont du niveau international aux niveaux continental, régional et enfin national. L'établissement de relations entre eux aidera les décideurs et la communauté statistique en Afrique à saisir les opportunités qui existent

pour établir des partenariats et des synergies entre les principaux acteurs à différents niveaux. Les cadres et les stratégies s'appuient sur les Principes fondamentaux de la statistique des Nations Unies et sur la Charte Africaine de la Statistique. La représentation des principes, des cadres et des stratégies est faite dans le graphique II ci-dessous.

GRAPHIQUE II: PRINCIPES, CADRES ET STRATÉGIES



2.1. Principes fondamentaux de la statistique officielle

Ils donnent un ensemble de valeurs fondamentales que les bureaux nationaux de la statistique et d'autres producteurs de données devraient avoir pour que le public ait confiance dans les statistiques qu'ils produisent et pour assurer l'application de normes professionnelles, techniques et éthiques dans la collecte et la gestion des données. Ils décrivent également les critères généraux que les systèmes statistiques doivent respecter. Ils couvrent des sujets divers et interdépendants, notamment: la pertinence pour la société, l'impartialité, l'absence d'ingérence politique, l'accessibilité à tous dans des conditions égales ; l'utilisation des méthodes professionnelles et des présentations professionnelles des résultats statistiques ; la transparence des sources, des méthodes et des procédures ; la prévention de l'interprétation erronée et de l'utilisation abusive des statistiques, l'éducation des utilisateurs ; la rentabilité et l'efficacité, le choix équilibré des sources de données, la réduction de la charge sur les répondants; la confidentialité des données de base, le respect de la vie privée des personnes interrogées ; une législation transparente et adéquate en matière statistiques ; la coordination entre les organismes statistiques au sein des pays afin d'assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique ; l'utilisation des concepts, nomenclatures et de méthodes adoptés au niveau international ; et la coopération bilatérale et multilatérale en matière statistique pour améliorer les statistiques officielles et renforcer les capacités statistiques dans le monde.

2.2. *Principes régissant les activités statistiques internationales*

Le Comité de Coordination des Activités Statistiques (CCAS) a approuvé l'ensemble des 10 principes régissant les activités statistiques internationales, qui sont similaires aux Principes fondamentaux de la statistique officielle, le 14 septembre 2005. Les principes visent à guider toutes les activités statistiques des organisations internationales et les pratiques, sur lesquelles l'accent a été placé, sont formulées sans l'intention de créer un cadre «juridiquement contraignant». L'accent est mis sur la reconnaissance de l'importance des «Principes et Pratiques» pour orienter les activités statistiques professionnelles dans les organismes internationaux. Il est convenu que les Principes et Pratiques pourraient être utilisés de différentes manières par les organismes. L'objectif principal est donc de distinguer clairement les principes et les pratiques. Pour cette raison, il est attaché à chaque principe une liste de recommandations de bonnes pratiques non exhaustives. Les «Principes et Pratiques» ont été affichés sur le site Web de la DSNU. Par la suite, à compter du 1er septembre 2013, 25 membres sur 39 membres ont approuvé les Principes. Le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) ont été parmi les membres qui ont approuvé ces Principes.

2.3. *Charte africaine de la statistique*

La charte sert d'outil de plaidoyer statistique au plus haut niveau du gouvernement et incite les gouvernements africains à accroître leur soutien à la statistique. Il engage également les pays à élaborer des statistiques conformes aux meilleures pratiques et aux normes internationales et à utiliser les statistiques pour l'élaboration et la gestion des politiques et pour la prise de décisions à tous les niveaux. Le Président de la CUA a déclaré que «La charte servira non seulement d'instrument juridique pour réglementer l'activité statistique, mais aussi comme outil de plaidoyer et de développement de la statistique en Afrique. Il s'agit d'un code d'éthique professionnelle et de bonnes pratiques pour l'exercice de la profession de statisticien en Afrique. La Charte invite également les décideurs africains à fonder la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques sur les faits observés. Les statistiques doivent être considérées comme un bien public essentiel dans tout processus décisionnel». La charte est entrée en vigueur en mai 2014 après sa ratification par 16 pays.

2.4. *Le Plan d'action de Busan pour la statistique – PABS*

S'appuyant sur le Plan d'Action de Marrakech pour la Statistique (PAMS) et sur les récentes réalisations et les meilleures pratiques, le Plan d'Action de Busan pour la Statistique (PABS) a été proposé pour permettre aux pays en développement, aux acteurs de la coopération pour le développement et aux autres acteurs du développement de traiter les trois objectifs suivants: (1) intégrer pleinement les statistiques dans la prise de décisions; (2) promouvoir l'accès ouvert aux statistiques; (3) augmenter les ressources pour les systèmes statistiques. PABS est une tentative pour renforcer les progrès réalisés par les pays en développement dans l'amélioration de leurs systèmes statistiques au cours de la dernière décennie et d'orienter la décennie à venir.

Par exemple, la PABS va au-delà de PAMS car il: (i) adopte une approche systémique du renforcement des capacités pour intégrer les activités statistiques nationales aux exigences de la planification, de la budgétisation, du suivi et des résultats; (ii) reconnaît les synergies importantes entre les données des enquêtes et des recensements, les données administratives et l'état civil, (iii) Il soutient explicitement une plus grande transparence et encourage l'utilisation de nouvelles méthodes et technologies pour accroître la fiabilité et l'accessibilité des statistiques, (iv) le plan d'action reconnaît explicitement les activités statistiques nécessaires pour appuyer les principaux engagements mondiaux, y compris sur des initiatives telles que l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Le plan d'action propose un processus conduit par les pays pour répondre aux besoins définis par les pays par le biais des institutions, des agences et des partenariats existants. La mise en œuvre des PABS nécessite l'établissement d'un partenariat mondial pour appuyer le plan et encourager une mise en œuvre rapide.

2.5. *La Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique- SHaSA*

La SHaSA est un effort continental qui répond directement à ces défis et soutient le programme d'intégration africaine, notamment le Programme minimum d'intégration (PMI) qui a été adopté par les chefs d'État et de Gouvernement en Juillet 2010 (Kampala, Ouganda). Son objectif est d'apporter au système statistique africain un cadre général pour fournir des statistiques de qualités et harmonisées pour la conception et la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des politiques d'intégration et de développement en Afrique. Plus précisément, la SHaSA vise à: identifier les domaines prioritaires du processus d'intégration africaine basée sur les décisions prises au plus haut niveau par les dirigeants africains, ainsi que sur les politiques et programmes mis en œuvre aux niveaux régional et continental qui doivent être étayées par des statistiques; évaluer l'état du système statistique africain et diverses initiatives sur l'harmonisation des statistiques à la fois aux niveaux régional et continental; et élaborer une stratégie continentale globale pour la production et la diffusion des statistiques de qualité et harmonisé pour informer le développement et l'intégration de l'Afrique. Afin de répondre aux nouvelles questions, y compris celle de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable (Agenda 2030), la 9e session annuelle du Comité des directeurs généraux des Offices nationaux des statistiques, qui a eu lieu à Libreville en Novembre 2015, a recommandé à la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) d'examiner et de mettre à jour la SHaSA.

2.6. *Les programmes statistiques des CER*

Différentes CER ont développé à moyen et à long terme des programmes statistiques pour soutenir l'intégration régionale par la mise à disposition d'informations statistiques pertinentes, opportunes et précises qui peuvent être utilisées dans la région pour la planification, la formulation des politiques, et le suivi du protocole et la prise de décision. Les programmes se concentrent généralement sur la disponibilité de statistiques de base qui sont harmonisées, comparables, fiables et à jour dans les domaines économiques et sociaux, comme les statistiques économiques et sociales et les questions de statistiques intersectorielles.

2.7. *Stratégie nationale pour le développement de la statistique (SNDS)*

Il existe un consensus au niveau international sur la nécessité d'une approche globale, stratégique pour l'amélioration des systèmes statistiques nationaux et le renforcement des capacités statistiques à fournir les informations nécessaires aux programmes de développement axés sur la pauvreté. La SNDS est essentiellement un plan statistique de deuxième génération qui fournit un cadre global pour le développement des statistiques au niveau national. Elle prévoit, entre autres choses:

- a. Un plaidoyer statistique pour créer une plus grande sensibilisation sur le rôle des statistiques, pour améliorer la demande et l'utilisation des statistiques en particulier pour les résultats des Agendas;
- b. une vision du système statistique national à moyen et à long terme;
- c. un cadre pour soutenir la production et l'utilisation de meilleures statistiques maintenant, et pour accélérer le renforcement durable des capacités statistiques dans l'avenir;
- d. pour mobiliser, exploiter et tirer parti des ressources (nationales et internationales); galvaniser les énergies individuelles dans l'effort total; la création de la sensibilisation et de l'amélioration des statistiques nationales de qualité;
- e. l'introduction de la planification stratégique moderne et éprouvée et des principes de gestion et de bonnes pratiques dans le traitement des statistiques officielles.

L'évaluation, l'alignement avec les autres plans nationaux de développement; l'engagement des autres partenaires et intervenants dès les premières étapes, et adresser les capacités dans les secteurs sous-nationaux sont parmi les questions pertinentes à moyen et à long terme SNDS.

2.8. *Symposium africain sur le développement de la statistique – SADS*

Le SADS est une initiative dirigée par les pays qui vise à fournir un forum où les pays africains peuvent examiner les questions relatives à leur développement statistique sur une base régionale coordonnée. Le colloque est organisé dans les pays africains sur une base de rotation. Elle considère un certain nombre d'aspects liés au développement durable de systèmes statistiques, aborde les défis du renforcement des capacités et fournit une plate-forme pour un vaste échange d'expériences et de meilleures pratiques entre les pays africains.

Jusqu'à présent, depuis 2006, six symposiums ont été organisés successivement en Afrique du Sud, Rwanda, Angola, Ghana, Sénégal et Égypte, sous le thème des recensements de la population et de l'habitat (RPH). Cet effort a permis d'améliorer la participation des pays africains dans le cycle de RPH 2010. Au cours de sa septième session organisée à Cape Town, en Afrique du Sud, en Janvier 2012, il a été décidé que le ASSD devrait maintenant se concentrer sur le développement des systèmes d'enregistrement et des statistiques de faits d'état civil dans tous les pays à travers le continent pour les cinq années à venir.

Le 11ème Symposium africain sur le développement de la statistique (ASSD) qui a eu lieu à Libreville au Gabon en 2015 a adopté une résolution visant à mettre l'accent sur les statistiques économiques et les comptes nationaux pour les cinq colloques prochain commençant 2016-2020, dans le but d'améliorer la production de statistiques économiques de base en Afrique. Le 12ème ASSD tenue en Novembre 2016 à Tunis, en Tunisie avait pour objectif global de rallier les États membres autour d'un programme statistique unifié visant à améliorer les statistiques économiques de base en Afrique pour l'établissement de comptes nationaux de qualité, et à l'appui de l'évaluation de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2063.

2.9. *Gestion des systèmes d'information géo spatiale en Afrique (UN-GGIM : Afrique)*

La nécessité d'un mécanisme de coordination globale pour la gestion de l'information géo spatiale (GIG) a encore été soulignée par deux programmes clés: l'Organisation des Nations Unies (ONU) Agenda 2030 pour le développement durable et la Commission de l'union africaine (CUA) avec l'Agenda 2063. À la session de juillet 2016, à la suite de vastes consultations avec des experts géo spatiales des États membres, le Conseil économique et social (ECOSOC) a adopté une résolution pour créer le Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion globale de l'information géo spatiale. L'initiative de la gestion des systèmes d'information géo spatiale globale des Nations Unies (ONU-GGIM) a été créée afin de fournir un mécanisme de coordination de l'information géo spatiale formel impliquant les États membres en tant que principales parties prenantes. Du point de vue de l'Afrique, le Comité régional du continent de la Gestion des systèmes d'information géo spatiale des Nations Unies (ONU-GGIM: Afrique) a été mis en place pour résoudre les problèmes de développement des capacités des pays africains dans la production et la diffusion d'information géo spatiale précise et durable dans le continent.